



dysfonctionnements peugeot

Par **chabert38**, le **24/11/2011 à 13:13**

Bonjour

J'ai acheté une PEUGEOT 308SW en mars 2009 et de suite des dysfonctionnements sont apparus (boite à vitesse, joints de vitres, embrayage...). Malgré mes demandes de remplacement de véhicule je n'ai pu qu'obtenir des remises en état sous prétexte que la garantie sert à cela. J'ai même évoqué les vices cachés mais rien a faire. La garantie a pris fin en mars dernier et depuis les joints se sont à nouveau fissuré et toujours des bruits suspects.

Hier alors que j'ai déposé mon véhicule pour la révision des 60.000km le garagiste m'informe que la distribution est à remplacer ! Ceci est normalement préconisé à 180.000 km ou à 10 ans. J'ai de suite fait un courrier recommandé à PEUGEOT et demandé une prise en charge par PEUGEOT des frais à engager mais quels recours puis-je avoir en cas de refus ?

Cordialement,

Chabert38

Par **razor2**, le **25/11/2011 à 18:05**

Bonjour,

Une expertise du véhicule qui montrerait que l'usure est "anormale" à ce stade, et pourrait constituer un "vice caché". Mais plus de deux ans après la vente, les chances sont minces...

Par **chabert38**, le **25/11/2011 à 20:49**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse , mais je pense que vue tous les soucis parvenus au cours des 2 ans prouve bien que cette voiture est pleine de vis cachés!

Par **razor2**, le **27/11/2011 à 19:07**

Bonjour, ce que vous pensez, sans vouloir vous vexer, n'a aucune importance ni aucune valeur juridique...

Seules d'éventuelles expertises auraient un poids devant un juge saisi...

Par **chabert38**, le **27/11/2011** à **21:03**

Bonsoir,

Je ne suis pas vexer, merci de vos conseil.

Cordialement,

Chabert38